



Trey, le 7 novembre 2016

Au Conseil général  
de et à  
1552 Trey

**Préavis municipal**  
**Demande de crédit pour la révision du Plan Directeur de Distribution de l'Eau**  
**(PDDE)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par ce préavis, la Municipalité soumet au Conseil général une demande de crédit visant à financer la réalisation d'un Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE).

**Préambule**

Voilà de nombreuses années que notre commune se trouve confrontée à différentes questions en relation avec son réseau d'eau et sa défense incendie.

Des besoins en eau supplémentaires permettant d'alimenter de nouveaux logements et d'optimiser la protection incendie afin d'obtenir une efficacité suffisante en cas de sinistre seront également nécessaires à court terme.

La source du Château, qui approvisionne Granges-sous-Trey, ne présente plus depuis plusieurs années les garanties de sécurité nécessaires permettant de nous fournir de l'eau de manière fiable de manière durable.

Le vieillissement de diverses parties de notre réseau d'eau fait que, de plus en plus souvent, la commune doit effectuer des réparations de certains secteurs du réseau.

**Démarche**

Par l'élaboration d'un Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE), notre commune pourra premièrement connaître l'état actuel du réseau d'eau dans son ensemble, puis analyser ses besoins futurs et élaborer un concept de distribution pour les besoins actuels et futurs. Diverses variantes seront soumises à notre autorité qui pourra ainsi choisir celle correspondant le mieux à nos besoins, à nos moyens ainsi qu'à notre vision de développement futur. Ainsi, nous aurons l'assurance que cette vision correspondra aux exigences du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).

Une approche méthodologique de la réalisation des travaux pourra également être établie, afin d'effectuer ceux-ci chronologiquement et de manière judicieuse afin d'éviter des coûts inutiles, en tenant compte d'un ordre de priorité dans leur réalisation.

La réalisation du Plan Directeur de Distribution de l'Eau permettra également à notre commune de bénéficier d'un relevé précis et mis sous forme informatisée de notre réseau. Ce relevé de données sera très utile dans l'optique de travaux futurs.

#### Prestations proposées dans le Plan Directeur de Distribution de l'Eau :

1. Etat actuel des réseaux
2. Analyse des besoins actuels et mise en évidence des carences éventuelles
3. Analyse des besoins futurs
4. Elaboration d'un concept de distribution pour les besoins actuels et futurs

Pour le financement de ce montant de CHF 28'500.-, il est prévu d'utiliser les fonds disponibles en trésorerie (BCV CCP 702.05.90).

#### **Conclusion**

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter la résolution suivante :

#### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE TREY**

vu le préavis de la Municipalité du 7 novembre 2016

ouï le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide article 1 : d'adopter le projet tel que présenté,

article 2 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE) en lui accordant le crédit de Fr 28'500.-

article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr 28'500.- par les fonds disponibles en trésorerie (BCV CCP 702.05.90).

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 7 novembre 2016

Au nom de la Municipalité :  
Le Syndic : La Secrétaire :

